

BTSA aménagements paysagers

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

LEGTA HECTOR SERRES

sophie sarraute
05.58.98.70.93
cfa.landes@educagri.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests
Entretien
Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4
européen)

Conditions d'accès :

-De 16 à 30 ans pour l'apprentissage. - pas de
limite d'âge pour les personnes en situation de
handicap. - autres situations : nous contacter

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Oui

Objectif de la formation

Ce BTSA forme les élèves à la gestion de projets d'aménagements paysagers, de l'étude préalable initiale à la fin de leur réalisation. Le titulaire de ce BTSA conçoit, crée et aménage des espaces paysagers. Il organise le travail de l'équipe de jardiniers qu'il encadre, et gère de façon rentable toutes ces activités. Le diplômé est capable d'analyser un paysage, de proposer et de réaliser des aménagements en vue de le mettre en valeur avec de nouvelles plantations. Il réalise des mesures topographiques et des plans d'aménagement. Il établit des devis intégrant des choix de plantations, de matériaux, des constructions paysagères. Il propose un entretien adapté. Il sait planifier des travaux, gérer des équipes et surveiller l'avancement d'un chantier

Contenu et modalités d'organisation

Modules généraux communs à tous les BTSA : 50 % de matières générales Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation, langue vivante, éducation physique et sportive, traitement des données, technologies de l'information et du multimédia, activités pluridisciplinaires du domaine commun Modules spécifiques au BTSA aménagements paysagers : 50 % d'enseignement professionnel Organisation économique, sociale et juridique, contextes et déterminants des aménagements paysagers Connaissance des végétaux et gestion des espaces paysagers, techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager, gestion technico-économique des chantiers, participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager Module d'initiative locale : landes art « cultivons l'imaginaire » Modalité d'évaluation : 50% en contrôle continu (CCF) 3 épreuves terminales

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Non renseigné

Validation(s) Visée(s)

BTSA aménagements paysagers - Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST (Niveau 5
européen)

BTSA aménagements paysagers - Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST (Niveau 5
européen)

Et après ?

Suite de parcours

Rentrer dans la vie active Poursuite d'études : CS, licences master grandes écoles du paysage.....

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00265225	du 01/09/2020 au 30/06/2022	OEYRELUY (40)	CFA AGRICOLE ET HORTICOLE DES LANDES		Non éligible	 
00265226	du 01/09/2021 au 01/09/2023	OEYRELUY (40)	CFA AGRICOLE ET HORTICOLE DES LANDES		Non éligible	 
00268819	du 01/09/2022 au 05/07/2024	OEYRELUY (40)	CFA AGRICOLE ET HORTICOLE DES LANDES		Non éligible	 

00337777

du 01/09/2023 au
04/07/2025

OEYRELUY
(40)

CFA AGRICOLE ET
HORTICOLE DES
LANDES

Non
éligible



00337779

du 01/09/2023 au
04/07/2025

OEYRELUY
(40)

CFA AGRICOLE ET
HORTICOLE DES
LANDES

Non
éligible



00423997

du 01/09/2024 au
30/06/2026

Oeyreluy (40)

CFA AGRICOLE ET
HORTICOLE DES
LANDES

Non
éligible



00533351

du 15/09/2025 au
30/06/2027

Oeyreluy (40)

CFA AGRICOLE ET
HORTICOLE DES
LANDES

Non
éligible

